

Pierre naturelle et innovation

CCI 21

Dijon

27 mai 2011

De quoi parle t'on ?

« Une innovation est la mise en œuvre d'un produit (bien ou service) ou d'un procédé nouveau ou sensiblement amélioré, d'une nouvelle méthode de commercialisation ou d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques de l'entreprise, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures ».

Définition retenue par l'Union Européenne

L'innovation au quotidien est multiforme...

Nouveaux produits : téléphonie, IAA, automobile, CD, Bio-médical...

Nouveaux procédés : Contrôle non destructif, économie d'énergie

nouveaux services : utilisation des technologies internet (réservation...)

Nouvelles approches organisationnelles : optimisation des conditions de fabrication et/ou de commercialisation...

...mais elle respecte un objectif commun : la satisfaction des besoins individuels ou collectifs

Qui peut innover ?

Les Secteurs « High-techs » :

- biotechnologies,
- nanotechnologies,
- TIC...

Mais aussi...

Les secteurs dits « traditionnels »

- IAA, Pierre (innovation peut rimer avec tradition)
- BTP (intégration de fibres métalliques dans les bétons)
- Textile (intégration de nouveaux matériaux techniques...)
- Bois : (optimisation des conditions de coupe de grumes de bois...)

L'innovation, ce n'est pas une question de secteur industriel ou technologique !!!

Qui peut innover ?

- Les **TPE-PME** : **90 %** de nos interventions financières ont lieu dans des **entreprises de moins de 50 personnes** (dont 50 % dans des TPE < 10 salariés).
- Les sous-traitants qui souhaitent s'engager dans des développements de produits propres
- Les entreprises de services qui recourent aux TIC et technologies associées pour optimiser leur organisation et/ou leur offre de services

L'innovation, ce n'est pas une question d'effectif ou de « catégorie » d'entreprise, c'est avant tout une question d'état d'esprit

Les clés de la réussite à la portée de tous

Pour être un succès, une innovation doit respecter des principes simples :

- **Placer le client au cœur de la démarche** et s'assurer que l'innovation apportera un réel service/solutions en place
- Développer une dynamique de collecte, de traitement de l'**information technologique et économique** afin de connaître, voire anticiper les tendances du marché
- Adopter une **réflexion globale** mobilisant toutes les ressources de l'entreprise et plaçant le projet au cœur de la stratégie à long terme de l'entreprise
- Mettre en place les **moyens juridiques techniques, économiques et financiers**, pour assurer le succès du projet.

Développer un projet d 'innovation, c'est être un « chef d'orchestre » qui ne cherche pas à tout faire tout seul :

- **Maîtriser son environnement juridique** : liberté d 'exploitation, aspects réglementaires...
- **Au plan technique** : identifier les technologies non disponibles indispensables à la conduite du projet
- **Au plan commercial** : réfléchir à des partenariats commerciaux.
- **Au plan financier** : définir le bon équilibre entre les ressources internes, les appuis publics et les concours financiers.

La conduite de près de 3 innovations sur 4 est le fruit d'un travail collaboratif important.

Le rôle de Bourgogne Innovation dans cette dynamique

Portail d'accueil, d'information et d'orientation des PME innovantes pour faciliter l'accompagnement des premiers pas des PME dans l'innovation

• Un dispositif opérationnel de **rapprochement entre la Recherche publique et les applications industrielles** par l'innovation et le transfert de technologies

Des actions et un travail inscrits dans une logique de travail en réseau.

Les appuis aux entreprises...

- Susciter des mises en relation avec des acteurs scientifiques et technologiques (lycées techniques, Laboratoires de l'Université, Plates Formes Technologiques, Centres Techniques)...
- Permettre à l'entreprise de disposer d'un appui d'expert scientifique et d'un « effet miroir » afin de valider la pertinence technico-économique de son approche et du projet.
- Faire bénéficier l'entreprise des ressources scientifiques (personnel, équipements, infrastructures...) souvent de proximité pour des études de faisabilité, des essais techniques....

Les accompagnements financiers...

Objectif : accompagner financièrement par le Conseil Expert, les premiers pas de la démarche afin de « border » la conduite du projet mais également faire mieux et plus vite.

Le Conseil Expert, c'est quoi ?

Un dispositif orienté projet destiné à valider rapidement certaines phases amont sur les plans juridique, réglementaire, technique, économique...

Des accompagnements sur-mesure couvrant de nombreuses approches :

- **Financier**
- **Formation**
- **Environnement, Développement durable, Energie**
- **Internet TIC**
- **Innovation**
- **Propriété Industrielle**
- **Intelligence économique**
- **Veille réglementaire**
- **Export**
- **Conseil spécifique**

Le Conseil Expert...

- Un contact personne physique (Nom, tél, courriel...) pour appuyer l'entreprise dans sa démarche.

Export : Anne FAUCHER, Conseil régional, 03 80 44 37 16,
afaucher@cr-bourgogne.fr

Economique : Christine DEMIZIEUX, ARIST-CRCI, 03 80 60 40 66,
arist@bourgogne.cci.fr

- Un dossier très facile à constituer, téléchargeable sur www.jentreprendsenbourgogne.fr
- Un financement rapidement mis en place.

Les accompagnements financiers en faveur de l'innovation...

- Accompagner financièrement par le Conseil Expert, les premiers pas de la démarche afin de faire mieux et plus vite :

- **Prestation de Conseil Technologique** : faire bénéficier l'entreprise de l'appui d'un expert technique pour analyser et valider son approche (liberté d'exploitation, élaboration d'un cahier des charges, proposition de plan d'actions...). Opération prise en charge par Bourgogne Innovation.

- **Prestation de Protection de Création Innovante** : faire bénéficier l'entreprise de l'appui d'un expert (INPI, CRCI...) pour analyser et valider sa démarche (liberté d'exploitation, définition stratégie PI, approche contractuelle...). Opération prise en charge par Bourgogne Innovation.

- **Prestation Technologique de Réseau** permettant le financement à 80 % du recours à un centre de compétences (laboratoire, centre technique, bureau d'études, Cabinet Propriété Industrielle, PME...) pour un premier dépôt de brevet, une étude de faisabilité, des essais techniques... (plafond 10 000 €)

Et après :

- Rôle essentiel du suivi de l'opération
- Proposer à l'entreprise d'autres appuis scientifiques ou techniques et d'autres financements pour poursuivre les développements engagés (services du Conseil régional et de l'État, OSEO....).

Merci de votre attention

Pour en savoir plus ...

Adresse :

3 allée André Bourland-

21000 DIJON

Téléphone : 03 80 78 07 77

info@bourgogneinnovation.org

<http://www.bourgogneinnovation.org>

<http://www.jentreprendsenbourgogne.fr>